

Plan sur l'accessibilité conjoint

Centres régionaux pour l'éducation et Conseil scolaire acadien provincial de la Nouvelle-Écosse

Centre régional pour l'éducation Annapolis Valley
Centre régional pour l'éducation Cape Breton-Victoria
Centre régional pour l'éducation Chignecto-Central
Conseil scolaire acadien provincial
Centre régional pour l'éducation Halifax
Centre régional pour l'éducation South Shore
Centre régional pour l'éducation Strait
Centre régional pour l'éducation Tri-County



Halifax
Regional Centre for Education



Chignecto Central
Regional Centre for Education



Annapolis Valley
Regional Centre for Education



Cape Breton-Victoria
Regional Centre for Education



Strait
Regional Centre for Education



South Shore
Regional Centre for Education



CSAP
Conseil scolaire
acadien provincial



Tri-County
Regional Centre for Education

Table des matières

Message des directeurs généraux régionaux et du directeur général.....	1
Loi sur l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse.....	2
Contexte	2
CRE/CSAP en tant qu'entités de la fonction publique.....	2
Processus de planification	3
Contexte	3
Groupe de travail pour le plan sur l'accessibilité des CRE et du CSAP	3
Comité consultatif paritaire sur l'accessibilité des CRE et du CSAP	3
Processus de développement du plan sur l'accessibilité.....	4
Partenaires du système éducatif.....	4
Accomplissements provinciaux en matière d'accessibilité	5
Normes d'accessibilité en éducation	5
Autres domaines concernés par les normes d'accessibilité.....	5
Politique sur l'éducation inclusive	5
Politique sur l'évaluation des élèves.....	6
Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP	7
Communications.....	7
Enseignement et apprentissage	9
Emploi	18
Environnement bâti.....	22
Approvisionnement.....	25
Contrôle et évaluation	29
Prochaines étapes.....	30
Glossaire.....	31
Contributeurs	33
Comité consultatif sur l'accessibilité	33
Membres du Comité consultatif paritaire sur l'accessibilité des CRE et du CSAP	33
Personnel des CRE et du CSAP	34
Annexe A – Considérations futures	35

Message des directeurs généraux régionaux et du directeur général

Les sept centres régionaux pour l'éducation (CRE) de la Nouvelle-Écosse et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) ont la responsabilité de développer un plan pluriannuel qui assurera l'accessibilité dans le domaine de l'éducation publique.

Les directeurs généraux régionaux et le directeur général, en collaboration avec de nombreux partenaires et employés apportant des contributions importantes, ont créé un plan sur l'accessibilité conjoint. Ce plan décrit notre engagement à **fournir des activités d'apprentissage et d'enseignement qui soient accessibles pour tous, et ce, pour toutes les facettes de l'éducation.**

Dans une école qui pratique l'éducation inclusive, il faut que tous les élèves et les membres du personnel aient le sentiment d'avoir leur place - d'être acceptés, d'être en sécurité et d'être reconnus à leur juste valeur. Ce plan, qui s'aligne avec la Politique sur l'éducation inclusive de la Nouvelle-Écosse, servira de guide pour que nous puissions atteindre notre but d'offrir une éducation inclusive en Nouvelle-Écosse d'ici 2030.

Le présent plan montre un engagement conjoint à fournir des activités d'apprentissage et d'enseignement accessibles. Ce travail collectif se poursuivra à mesure que nous passerons de la version provisoire du plan à la mise en œuvre des changements.

Loi sur l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse (Nova Scotia Accessibility Act)

Contexte

En 2017, la Nouvelle-Écosse est devenue la troisième province du Canada à adopter une loi sur l'accessibilité, s'engageant ainsi à devenir une province plus équitable et accessible. La loi sur l'accessibilité reconnaît que l'accessibilité est un droit humain et vise à faire de la Nouvelle-Écosse une province accessible d'ici 2030. Le but de la loi est de prévenir et d'éliminer les obstacles qui empêchent les personnes ayant des incapacités à participer pleinement en société. Elle permet au gouvernement de développer des normes pour l'accessibilité et établit les responsabilités des entités de la fonction publique prescrites.

Dans la loi sur l'accessibilité, on décrit les incapacités comme étant « les déficiences physiques, mentales, intellectuelles, sensorielles ou sur le plan de l'apprentissage - y compris les déficiences qui se manifestent de façon épisodique - qui, face à un obstacle, empêchent la personne de participer pleinement à la vie en société. »

Un obstacle est défini comme étant « toute chose qui empêche une personne ayant une incapacité de participer pleinement et effectivement en société ou qui y nuit, notamment un obstacle physique, un obstacle architectural, un obstacle à l'information ou à la communication, un obstacle d'attitude, un obstacle technologique, une politique ou une pratique. »

La stratégie gouvernementale pour arriver à une province accessible d'ici 2030 est décrite dans « [Accessibilité intégrale 2030](#) ». Cette stratégie décrit les façons dont le gouvernement travaillera avec ses partenaires, y compris les centres régionaux pour l'éducation et le Conseil scolaire acadien provincial, pour mettre en vigueur la loi sur l'accessibilité et améliorer l'accessibilité pour tous les Néoécossais.

CRE/CSAP en tant qu'entités de la fonction publique

Dans la loi sur l'accessibilité, le gouvernement prescrit certaines entités comme étant des entités de la fonction publique. Cela signifie que dans l'année suivante leur prescription, ces organismes doivent :

1. mettre sur pied un comité consultatif paritaire (dont au moins la moitié des membres doivent être des personnes ayant des incapacités ou des représentants d'organismes pour les personnes ayant des incapacités);
2. développer et publier un plan sur l'accessibilité qui sera mis à jour chaque trois ans.

Les centres régionaux pour l'éducation et le Conseil scolaire acadien provincial ont été prescrits le 1^{er} avril 2022.

Processus de planification

Contexte

Les CRE et le CSAP se sont entendus pour développer un plan sur l'accessibilité conjoint et établir un comité consultatif paritaire sur l'accessibilité. Le Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP doit être développé et rendu public au plus tard le 1^{er} avril 2023. Il doit être développé en consultation avec des personnes ayant des incapacités et mis à jour au moins tous les trois ans.

Le Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP doit mettre en évidence les progrès accomplis pour éliminer et prévenir les obstacles, établir les façons dont ils seront éliminés et prévenus à l'avenir et expliquer les façons dont on mesurera les répercussions sur l'accessibilité.

Les CRE et le CSAP adopteront le plan et élaboreront un plan de mise en œuvre expliquant les actions que l'on prendra.

Groupe de travail pour le plan sur l'accessibilité des CRE et du CSAP

En avril 2021, on a créé un groupe de travail pour le plan sur l'accessibilité des CRE et du CSAP, composé de représentants des sept centres régionaux pour l'éducation et du Conseil scolaire acadien provincial.

Ce groupe de travail a mené au développement du premier Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP et à l'établissement du Comité consultatif paritaire sur l'accessibilité des CRE et du CSAP.

Comité consultatif paritaire sur l'accessibilité des CRE et du CSAP

En janvier 2022, on a créé le Comité consultatif paritaire sur l'accessibilité des CRE et du CSAP, composé de 18 membres représentant chaque CRE et le CSAP. La majorité des membres du comité s'identifient comme ayant une incapacité. Le comité a pour mandat de prodiguer des conseils aux CRE et au CSAP sur l'accessibilité.

Le Comité consultatif paritaire sur l'accessibilité des CRE et du CSAP a fourni des commentaires et des suggestions sur les obstacles existants et les accomplissements dans chacun des cinq domaines d'accessibilité inclus dans le plan.

Processus de développement du plan sur l'accessibilité

Le groupe de travail pour le plan sur l'accessibilité des CRE et du CSAP a défini cinq domaines à inclure dans le plan sur l'accessibilité : information et communication, éducation, emploi, environnement bâti et biens et services. Sous la direction d'un coordonnateur nommé, les comités des directeurs provinciaux ont guidé les travaux afin de mettre en évidence les accomplissements, les obstacles et les actions pour chaque domaine. Cela comprend la direction de l'exploitation et le personnel des ressources humaines, des programmes et services, des communications, des finances et de l'approvisionnement.

Chaque comité a déterminé la portée de l'examen. Les comités ont consulté un éventail de personnel concerné pour mener un examen de l'accessibilité et mettre en évidence les domaines d'accomplissements et les obstacles à l'accessibilité. Les directions et les autres membres du personnel ont utilisé cette information pour déterminer les actions à prendre pour prévenir et éliminer les obstacles ainsi que les indicateurs de réussite pour chaque action.

Partenaires du système éducatif

Les partenaires concernés par le Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP comprennent notamment les élèves ayant une incapacité, les employés ayant une incapacité, les organismes externes qui travaillent ou interagissent avec les CRE et le CSAP, les familles, les membres du personnel et les partenaires communautaires.

Accomplissements provinciaux en matière d'accessibilité

Normes d'accessibilité en éducation

En septembre 2018, le gouvernement s'est engagé à développer des normes d'accessibilité en éducation. Dans le cadre de la loi sur l'accessibilité, le Comité consultatif paritaire sur l'accessibilité et le Comité d'élaboration des normes en matière d'éducation émettent au gouvernement des recommandations sur les normes en éducation. Ces comités formulent des recommandations pour les normes dans l'optique de prévenir et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité en éducation publique et privée pour la petite enfance et les niveaux élémentaires, secondaires et postsecondaires. Les normes d'accessibilité en éducation doivent être adoptées comme règlement dès 2024.

Autres domaines concernés par les normes d'accessibilité

On est aussi en train de développer des normes d'accessibilité dans les domaines suivants :

- **Emploi** : rendre les milieux de travail accessibles et assurer l'égalité d'accès des personnes ayant un handicap à des emplois qui ont du sens pour eux
- **Environnement bâti** : rendre les bâtiments, les trottoirs, les parcs et les espaces communs accessibles à tous.

Le gouvernement développera des normes d'accessibilité dans d'autres domaines :

- **Biens et services** : assurer que les personnes ayant un handicap aient accès équitable aux biens et services
- **Information et communication** : assurer que tous puissent recevoir, comprendre et transmettre l'information nécessaire
- **Transport** : faciliter les déplacements de tous, peu importe où ils doivent aller

On trouve d'autre information sur les normes d'accessibilité sur le site Web de la [Direction de l'accessibilité de la Nouvelle-Écosse](#).

Politique sur l'éducation inclusive

Tiré de la [Politique sur l'éducation inclusive de la Nouvelle-Écosse](#)

La Politique sur l'éducation inclusive de la Nouvelle-Écosse fut approuvée en aout 2019 et mise en œuvre en septembre 2020. Elle reflète l'importance du bien-être de tous les élèves et des répercussions que ce bien-être a sur leurs résultats scolaires.

Les écoles qui pratiquent l'éducation inclusive sont équitables et sensibles à la culture, à la langue et aux classes sociales. Elles sont dotées de structures, de pratiques et de processus centrés sur l'élève, adaptés et axés sur la collaboration.

L'objectif de la Politique sur l'éducation inclusive est de veiller à ce que tous les élèves aient accès à une éducation équitable de grande qualité, qui soit sensible à la culture et à la langue, qui les accepte et les respecte tels qu'ils sont et qui les soutienne et reconnaisse leur valeur de leur apprentissage, quelles que soient leurs capacités. Pour réaliser cet objectif, la politique fournit des instructions cohérentes et claires en matière d'inclusion et d'équité dans les écoles publiques. La présente politique sera accompagnée de lignes directrices et de procédures, qui faciliteront sa mise en œuvre. La Politique sur l'éducation inclusive fournit un cadre qui s'appliquera à toutes les autres politiques, procédures, stratégies et initiatives.

Politique sur l'évaluation des élèves

Tiré de la Politique sur l'évaluation des élèves de la Nouvelle-Écosse

La Politique sur l'évaluation des élèves de la Nouvelle-Écosse fut publiée en septembre 2021 et mise en œuvre en septembre 2022.

L'appréciation du rendement et l'évaluation des élèves se situent au cœur même du système éducatif public de la Nouvelle-Écosse. L'appréciation du rendement et l'évaluation fournissent aux élèves, aux parents et aux enseignants des informations objectives sur l'apprentissage et sur le niveau atteint par les élèves. Les enseignants utilisent les données des évaluations pour éclairer leur processus de prise de décisions sur l'enseignement et sur l'apprentissage des élèves et pour rendre compte du niveau atteint par les élèves. L'appréciation du rendement et l'évaluation des élèves fournissent aussi des données importantes pour le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et pour ses partenaires (comme les centres régionaux pour l'éducation et le Conseil scolaire acadien provincial [CSAP]), qui servent à éclairer le travail de mise au point et de mise en œuvre des programmes, des services et des dispositifs de soutien.

L'objectif de cette politique est de fournir des orientations claires et cohérentes concernant les pratiques d'appréciation du rendement et d'évaluation et la production de rapports, en mettant l'accent sur le renforcement de l'apprentissage et des résultats obtenus par tous les élèves. Dans l'optique de renforcer l'apprentissage et les résultats de tous les élèves, la présente politique favorise aussi l'adoption de pratiques équitables et axées sur l'inclusion en matière d'appréciation du rendement, d'évaluation et de production de rapports et également en ce qui a trait au bien-être des élèves. La politique et les lignes directrices ou procédures qui l'accompagnent contribuent à définir des pratiques efficaces en matière d'appréciation du rendement, d'évaluation des élèves et de production de rapports.

Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP

Le Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP comprend des engagements dans les domaines d'accessibilité suivants : communications, éducation, emploi, environnements bâtis et biens et services. Les CRE et le CSAP prendront des actions conformément aux politiques, au fonctionnement et aux processus existants, y compris le Politique sur l'éducation inclusive.

On note que les accomplissements, les actions et les indicateurs de réussite s'appliquent à la conception et à la prestation dans les deux langues officielles.

Communications

Déclaration sur l'engagement envers l'accessibilité en communication

Les CRE et le CSAP assureront un accès efficace et pertinent à l'information pour tous les utilisateurs des sites Web, des réseaux sociaux et des documents de communication auxquels ont accès les partenaires. Les CRE et le CSAP harmoniseront les normes et les lignes directrices de Communications Nouvelle-Écosse à mesure qu'elles sont développées.

Accomplissements dans le domaine de la communication

Les sites Web de certaines écoles des CRE et du CSAP sont totalement accessibles, et utilisent Google Translate. Les sites Web de toutes les écoles offriront bientôt des fonctionnalités d'accessibilité. Les CRE et le CSAP offrent une gamme de plateformes à partir desquelles accéder à des informations des CRE, du CSAP et des écoles (y compris Twitter, Facebook, Instagram et YouTube).

Beaucoup d'écoles des CRE et du CSAP utilisent du texte alternatif pour assurer l'accessibilité des images affichées dans des médias sociaux.

Certaines écoles des CRE et du CSAP utilisent une variété de pratiques pour la communication accessible (ex. langage simple, photos et langage inclusifs, vérificateur d'accessibilité dans Acrobat Pro, infographies, bon usage de couleurs et de polices contrastantes).

Actions dans le domaine des communications

1. **Action pour la communication** : Développer ou accéder à une formation exhaustive sur la conception d'un site Web conformément aux [Règles pour l'accessibilité des contenus Web \(WCAG\) 2.1](#) pour le personnel des communications responsable de la conception, du contenu et de la mise en page du site.

Indicateur de réussite : Le personnel responsable de la conception et de l'accessibilité des sites Web achèvera avec succès cette formation.

2. **Action pour la communication :**

- a) Effectuer une vérification des sites Web des CRE, du CSAP et des écoles afin de déterminer lesquels ne sont pas accessibles.
- b) Effectuer des recherches sur les pratiques exemplaires et développer un processus pour assurer que les sites Web des CRE, du CSAP et des écoles soient conçus de façon conforme aux normes des WCAG 2.1.

Indicateur de réussite

- Une vérification aléatoire des CRE et du CSAP indiquera l'accessibilité de tous les sites.
- On déterminera si tous les sites Web des CRE et du CSAP sont accessibles ou non.
- Les sites Web inaccessibles seront reconçus et publiés conformément aux normes des WCAG 2.1.

3. **Action pour la communication :** Déterminer le meilleur outil de traduction pour les sites Web.

Indicateur de réussite : Chaque site Web des CRE et du CSAP recommandera et offrira l'utilisation d'un outil de traduction efficace.

4. **Action pour la communication :** Assurer que les prestataires de service pour le système de notification des écoles, la conception des sites Web et les applis dans les écoles soient conformes aux normes des WCAG 2.1.

Indicateur de réussite : Confirmation que les nouveaux prestataires de services sont conformes aux normes des WCAG 2.1 pour chaque aspect du système de communication.

5. **Action pour la communication :** Développer ou accéder à une formation sur l'accessibilité des médias sociaux pour tous les membres du personnel des communications des CRE et du CSAP.

Indicateur de réussite : Tous les membres du personnel des communications veillent à ce que les messages dans les médias sociaux soient accessibles à tous les lecteurs.

6. **Action pour la communication :** Développer un protocole pour la formation et envisager la création d'une équipe qui sera responsable de former leurs collègues des CRE et du CSAP au sujet de la conception, du développement et de la distribution de messages accessibles dans les deux langues officielles dans les médias sociaux.

Indicateur de réussite : Développement d'un protocole pour la formation et d'une équipe responsable (dans les deux langues officielles) de la formation du personnel en communication (et possiblement d'autres employés) afin d'assurer que tous les messages affichés dans les médias sociaux soient accessibles.

7. **Action pour la communication :** Effectuer des recherches et développer une liste de contrôle pour l'accessibilité dans les médias sociaux qui sera distribuée aux CRE, au CSAP et aux écoles qui utilisent les médias sociaux. Consulter les ressources déjà disponibles pour prendre connaissance des pratiques exemplaires.

Indicateur de réussite : Développer et distribuer une liste de contrôle pour l'accessibilité dans les médias sociaux

8. **Action pour la communication** : Mettre en évidence et offrir au personnel des communications un programme de formation pour concevoir et développer des ressources pédagogiques faciles d'accès (RPFA), y compris Adobe Creative Suite, des documents de traitement de texte, des documents PDF, des présentations avec diapositives, des vidéos avec sous-titres, des bandes audios avec des transcriptions, des descriptions de vidéos, des vérificateurs de contraste, des vérificateurs d'accessibilité, etc.

Indicateur de réussite :

- Mise en évidence d'un programme de formation en RPFA exhaustif
- Complétion de la formation sur les RPFA par tous les membres du personnel des communications

9. **Action pour la communication** : Mettre en évidence des ressources et former le personnel des communications afin qu'il puisse mettre en vigueur les pratiques exemplaires pour l'accessibilité en communication.

Indicateur de réussite :

- Mise en vigueur des pratiques exemplaires pour l'accessibilité dans les activités de communication, notamment le développement des documents, les courriels, les matériaux imprimés, les événements et les rencontres virtuelles et en personne.
- Une vérification aléatoire des activités de communication indiquera la mise en vigueur des pratiques exemplaires pour l'accessibilité en communication.

Enseignement et apprentissage

Déclaration sur l'engagement envers l'accessibilité en enseignement et en apprentissage

Les CRE et le CSAP assureront l'accessibilité pour tous les élèves et les membres du personnel dans tous les domaines de l'éducation, et les obstacles à l'apprentissage seront éliminés en temps opportun.

Au cœur de toutes ces actions, on reconnaît que la conception universelle de l'apprentissage (UDL) tient compte de tous les élèves dans le processus d'apprentissage et élimine les obstacles à l'apprentissage de façon intentionnelle et proactive. Le UDL tient compte de tous les élèves et vise à développer des apprenants experts.

Accomplissements dans le domaine de l'accessibilité

Accomplissements dans le domaine des ressources pédagogiques :

Les enseignants et le personnel offrent de plus en plus de moyens souples de présenter des informations aux élèves et de leur offrir des ressources dans des formats accessibles.

Tous les CRE et le CSAP ont accès à des outils pour l'accessibilité. Par exemple, la majorité du personnel et des élèves ont accès à des Chromebooks, des iPads, des tablettes, Read&Write for Google et OrbitNote.

Les embauches et les contrats pour le développement de nouvelles ressources au niveau provincial tiennent compte des compétences et des outils pour l'accessibilité.

Les plateformes utilisées pour les rencontres et l'apprentissage virtuels (c.-à-d. Zoom et Google Meet) sont dotées de fonctionnalités intégrées pour l'accessibilité.

L'équipe responsable de la technologie fonctionnelle et de la conception universelle de l'apprentissage en Nouvelle-Écosse est représentée au sein de comités pour l'évaluation des ressources.

Les CRE et le CSAP ont accès à du financement pour la technologie fonctionnelle.

On utilise des outils dépister des partis pris dans toutes les ressources utilisées en salle de classe pour les divers niveaux d'éducation (MEDPE, CRE et CSAP).

Un système de gestion de l'apprentissage exhaustif est accessible dans tous les CRE et le CSAP (Google Classroom) afin d'améliorer l'accès aux ressources pédagogiques accessibles, de faciliter l'organisation et la distribution du contenu du cours, d'offrir une interface pour exécuter des travaux et de permettre la soumission de documents.

Le site « Appui aux devoirs » de la Nouvelle-Écosse est accessible en tout temps, offrant ainsi un programme de soutien à l'apprentissage virtuel à tous les élèves.

Tous les élèves des CRE et du CSAP ont accès à des interventions en mathématiques et à des services de soutien en numératie et en littératie.

Les centres d'apprentissage pour les élèves de la maternelle à la 12^e année de certains sites Web des CRE et du CSAP fournissent accès à certains manuels et matériaux de manipulation électroniques.

Un vaste éventail de ressources bilingues sont disponibles par l'entremise de la francophonie canadienne (Curio, ONF, bibliothèque numérique du Centre de la francophonie des Amériques, etc.) et de la communauté acadienne francophone de la Nouvelle-Écosse (Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse). Certaines ressources bilingues sont en format accessible.

Le CSAP a acheté des troupes pour évaluer les compétences de base en langue et en apprentissage afin d'évaluer et d'améliorer les aptitudes à la vie quotidienne des élèves ayant des besoins complexes.

Accomplissements dans le domaine de l'enseignement :

Beaucoup d'enseignants attachent davantage d'importance à ce que l'élève a à dire et à ses choix au moment de développer des leçons pour divers sujets et niveaux scolaires; ils sont aussi en train de développer du contenu dans divers formats accessibles. Beaucoup d'enseignants utilisent la technologie fonctionnelle et accessible ainsi qu'un éventail de stratégies pédagogiques pour inclure tous les élèves, peu importe le niveau scolaire.

Les membres du personnel commencent à comprendre les termes liés à l'accessibilité, comme « texte alternatif », « style et navigation », « sous-titres » et « mise en page visuelle ».

Certains enseignants suggèrent plusieurs façons d'interagir.

Dans certaines écoles des CRE et du CSAP, 90 % des classes ont un système de champ sonore.

On utilise davantage le UDL en salle de classe, et on l'incorpore aux programmes d'études.

Des mentors et des responsables de l'accompagnement offrent aux enseignants des conseils, du soutien et des exemples des pratiques exemplaires pour développer les compétences en littératie de tous les élèves.

On offre de la formation sur la pédagogie sensible à la culture et à la langue pour le personnel dans les deux langues officielles.

Accomplissements dans le domaine du perfectionnement professionnel :

On offre au personnel des CRE et du CSAP une vaste gamme d'activités de perfectionnement professionnel concernant l'inclusion de tous les élèves.

Certaines écoles des CRE et du CSAP ont des équipes d'apprentissage en collaboration.

Les administrateurs commencent à reconnaître l'importance de la formation pour l'accessibilité dans la lentille du UDL afin d'assurer que les obstacles à l'apprentissage soient mis en évidence et éliminés.

On offre davantage de possibilités de perfectionnement professionnel asynchrone, y compris des séances de formation virtuelle locales et provinciales qui ont été enregistrées.

Accomplissements dans le domaine de l'évaluation de l'apprentissage :

La conception universelle de l'apprentissage (UDL) est prise en compte dans la politique sur l'évaluation, qui définit l'évaluation équitable comme une « évaluation dans laquelle on offre à tous les élèves une bonne égalité des chances quand il s'agit de montrer ce qu'ils ont appris. Il faut qu'elle tienne compte des aspects relatifs à l'accessibilité, à l'équité, à l'inclusion et à la diversité » et offre aux élèves plusieurs façons de montrer leur apprentissage, éliminant ainsi de nombreux obstacles à l'apprentissage.

On utilise davantage de méthodes d'évaluation accessibles dans la majorité des sujets, ce qui comprend l'utilisation des principes du UDL pour concevoir des évaluations permettant plusieurs façons de montrer ses connaissances. Les élèves de divers cours peuvent communiquer leur opinion et faire des choix au moment de montrer ce qu'ils connaissent.

Les élèves peuvent utiliser la technologie fonctionnelle lors d'évaluations provinciales.

On utilise souvent NearPod et d'autres outils technologiques pour accéder à des évaluations et fournir des rétroactions dans divers formats.

Les élèves ont accès à la technologie fonctionnelle et accessible pour la majorité des évaluations.

Accomplissements dans le domaine de la planification de la transition :

Les CRE et le CSAP disposent d'un processus de planification de transition à tous les niveaux.

Une personne responsable de la liaison pour la réussite des élèves peut aider les élèves et les écoles à transférer des élèves vers des programmes d'apprentissage distribué, au besoin.

Accomplissements dans le domaine des services et des soutiens :

Chaque région a accès à des spécialistes et d'autres dispositifs de soutien dans le but d'assurer la motivation et le bien-être des élèves (c.-à-d. spécialistes de la technologie fonctionnelle, spécialistes des troubles du spectre de l'autisme, psychologues, orthophonistes, etc.)

Des mentors en littératie et en mathématiques et des spécialistes de l'enseignement peuvent fournir des soutiens en salle de classe.

On a présenté une vision du système de mesures de soutien multiniveaux (SMSM – niveaux 1, 2 et 3). On est en train d'examiner les répercussions du SMSM en salle de classe tout en tenant compte de tous les élèves.

Les CRE et le CSAP ont accès à des spécialistes de la technologie fonctionnelle qui peuvent faciliter la bonne mise en œuvre de technologie fonctionnelle et accessible recommandée par le personnel responsable de la technologie fonctionnelle, les orthophonistes, etc.

Des services et des dispositifs de soutien pour l'accessibilité sont offerts dans chaque CRE et dans le CSAP.

Le CSAP est en train de développer un document-cadre qui définit la nature des services offerts aux trois niveaux du SMSM. 1 : orthophoniste, psychologue. 2 : spécialiste en communication et intervention précoce. 3 : ressources et centre d'apprentissage pour les troubles du spectre de l'autisme.

Il y a une augmentation des services d'ÉcolesPlus, qui sert de liaison entre l'école et la communauté et qui défend, coordonne, gouverne et développe les services offerts aux élèves et aux familles. ÉcolesPlus sert tous les enfants, les jeunes et les familles, surtout ceux qui ont besoin de soutiens et de services supplémentaires.

Des programmes éducatifs de substitution sont offerts aux élèves de la 8^e à la 12^e année qui, pour différentes raisons, ne peuvent pas connaître la réussite dans un milieu scolaire traditionnel.

Il existe des partenariats avec des agences et des communautés à l'échelle de la province, notamment la CESP (Commission de l'enseignement spécial des provinces de l'Atlantique) et YREACH (« Recognizing Enhancing Aligning Community Horizons », soit un programme élargi du YMCA qui fournit de l'information, des conseils et du soutien à l'établissement aux immigrants et aux travailleurs étrangers temporaires et à leurs familles), dans l'optique de travailler avec des partenaires locaux pour créer des communautés accueillantes avec l'aide de personnel dans des petits centres dans la province.

Les élèves ont accès à des services de transport accessibles.

Il est possible d'obtenir du soutien à domicile quand il arrive qu'un élève ne puisse pas aller à l'école pendant une longue période.

Accomplissements dans le domaine de la technologie fonctionnelle :

Tous les enseignants et les élèves ont accès à des outils pour l'accessibilité et à des fonctions accessibles intégrées permettant d'accéder à des informations de différentes façons et encourageant les enseignants à présenter des informations dans des formats souples, à exprimer leurs connaissances et à améliorer ou maintenir la participation et la motivation pour l'apprentissage.

Tous les CRE et le CSAP ont accès à une vaste gamme d'appareils de technologie fonctionnelle offrant des soutiens de niveau 2 et 3 aux élèves ayant des besoins plus spécifiques.

Les CRE et le CSAP peuvent accéder à des subventions ciblées du MEDPE pour acheter des appareils de technologie fonctionnelle et offrir des formations de suivi en équipe.

La plupart des régions ont un processus établi pour les écoles qui doivent obtenir des services de technologie fonctionnelle ainsi que pour les communications avec les enseignants et le personnel, la mise en évidence de technologie fonctionnelle appropriée et l'achat, l'installation, l'offre et la formation pour les appareils de technologie fonctionnelle recommandés.

Tous les CRE et le CSAP sont en mesure de fournir des appareils de suppléance à la communication ou de communication non conventionnelle aux élèves ayant des retards importants au niveau de l'expressivité dans le langage.

Tous les CRE et le CSAP sont en mesure de fournir des appareils de technologie fonctionnelle pour l'éducation physique aux élèves ayant des besoins physiques ou complexes.

Il existe une relation de travail avec les spécialistes des modes de suppléance à la communication ou de communication non conventionnelle du Centre IWK et les ergothérapeutes quand ils ont une charge de travail commune d'élèves ayant des besoins spéciaux.

Le personnel responsable des services aux élèves et le personnel responsable de la technologie fonctionnelle collaborent avec de déterminer les meilleurs dispositifs de technologie fonctionnelle, les placements, la formation nécessaire pour les équipes, la mise en œuvre et le suivi en salle de classe.

Les CRE et le CSAP offrent des soutiens étayés aux élèves de la maternelle à la 12^e année.

Accomplissements dans le domaine des transports :

Il existe un Manuel pour le transport des élèves qui ont des besoins spéciaux en Nouvelle-Écosse et des politiques liées au MEDPE, et les CRE et le CSAP s'y réfèrent.

Le personnel reçoit de la formation sur le transport sécuritaire et accessible.

Il existe un ferme engagement entre le personnel des services aux élèves et le personnel responsable des transports, et ils suivent un processus de collaboration afin de répondre aux besoins des élèves.

Les plans de soutien médical sont communiqués au personnel responsable des transports.

Attitudes

Les perspectives envers l'utilisation et la mise en application de technologie fonctionnelle et accessible en salle de classe sont en train de changer, et l'on inclut désormais tous les apprenants, ce qui mène à des pratiques d'enseignement plus efficaces et accessibles.

La plupart des membres du personnel ont une certaine compréhension de l'accessibilité et de la différence entre l'équité et l'égalité.

Les personnes sont plus disposées à accepter des changements au niveau des pratiques afin de répondre aux besoins, aux forces et aux champs d'intérêt des élèves.

Actions dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage

1. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage** : Développer ou améliorer une équipe responsable de la conception universelle de l'apprentissage (UDL) dans tous les CRE et le CSAP, conformément à la Politique sur l'éducation inclusive, le SMSM et la pédagogie sensible à la culture et à la langue. L'équipe responsable du UDL priorisera l'élimination des obstacles à l'apprentissage et aux évaluations pour tous les élèves et se chargera de la mise en vigueur des engagements envers l'enseignement et l'apprentissage dans le Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP.

Indicateur de réussite : Développement d'une équipe collaborative responsable du UDL dans tous les CRE et le CSAP.

2. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage** : Développer un plan de mise en œuvre du UDL dans le but de développer la capacité pour cette conception et la mentalité nécessaire dans tous les CRE et le CSAP.

Exemples d'idées pour la mise en œuvre :

- Développement de séances de perfectionnement professionnel en classe
- Travail avec des universités dans l'optique d'offrir des cohortes de UDL aux enseignants qui souhaitent approfondir leurs connaissances et acquérir d'autres crédits dans le domaine.
- Développer ou améliorer les équipes d'apprentissage en collaboration ou d'autres processus d'apprentissage comparables dans le cadre desquels chaque équipe approfondira ses connaissances à partir des principes de base du UDL.
- Développer des indicateurs de réussite pour la mise en œuvre du UDL qui pourront améliorer l'accessibilité et l'inclusion dans les CRE et le CSAP.
- Travailler avec le personnel responsable des opérations et de l'approvisionnement des CRE et du CSAP afin de faciliter l'offre de milieux d'apprentissage accessibles pour tous les élèves dans tous les environnements.

Indicateur de réussite : Développement de plans de mise en œuvre du UDL avec un accent sur le développement des capacités en UDL chez le personnel des CRE et du CSAP.

3. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage** : En collaboration avec le MEDPE, développer et offrir un programme de formation exhaustif et des protocoles de mise en œuvre pour former les enseignants, les responsables de la conception pédagogique, les administrateurs et les assistants professionnels au sujet de la conception, le développement et l'offre de ressources pédagogiques faciles d'accès et des moyens d'assurer que les ressources d'apprentissage respectent les normes des WCAG 2.1.

Mettre en évidence des étapes pour systématiquement faire traduire en français ou dans d'autres langues les documents, les programmes et les ressources accessibles.

Indicateur de réussite :

- Concevoir et offrir un programme de formation exhaustif sur les ressources pédagogiques faciles d'accès.
- Faire une vérification au hasard des ressources que le personnel utilise en salle de classe pour confirmer la mise en application de la formation sur les ressources pédagogiques faciles d'accès.
- Recueillir et communiquer des déclarations sur les répercussions du personnel et des élèves concernant l'utilisation et la mise en application des ressources pédagogiques faciles d'accès.

4. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage** : Améliorer les formations existantes et en créer de nouvelles sur la technologie fonctionnelle et accessible afin d'aborder les dispositifs de soutien de niveaux 1, 2 et 3, y compris des formations virtuelles, synchrones, asynchrones, en personne, des journées de perfectionnement professionnel, des journées de formation en cours de travail et des microcertifications.

Indicateur de réussite : Davantage d'activités de formation sur la technologie fonctionnelle et accessible offertes dans les CRE et le CSAP.

5. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage** : Améliorer la collaboration entre le personnel responsable des programmes et des services aux élèves des CRE et du CSAP.

Cela comprend :

- collaboration pour la formation du personnel
- collaboration pour améliorer la capacité à fournir des soutiens et des services en salle de classe et donner l'exemple des pratiques du UDL
- collaboration améliorée avec le MEDPE pour divers projets
- exigence d'évaluation de l'accessibilité (par exemple, du site « Appui aux devoirs » de la N.-É.)
- collaboration avec l'équipe responsable du développement de cours d'apprentissage distribué dans l'optique d'incorporer le UDL et les ressources pédagogiques faciles d'accès à la conception et à l'offre de cours fournir une formation sur le UDL et les ressources pédagogiques faciles d'accès à l'équipe responsable du développement de cours d'apprentissage distribué, au besoin
- collaborer avec le MEDPE pour réviser et mettre à jour le Manuel pour le transport des élèves qui ont des besoins spéciaux en Nouvelle-Écosse (2011)

Indicateur de réussite :

- Collaboration avérée entre les CRE, le CSAP et le MEDPE pour les projets exigeant un examen de l'accessibilité
- Collaboration avérée entre le personnel responsable des programmes et des services aux élèves des CRE et du CSAP
- Examen du Manuel pour le transport des élèves qui ont des besoins spéciaux en Nouvelle-Écosse (2011), avec mise en évidence des lacunes en matière d'accessibilité et plans pour combler ces lacunes et effectuer toute mise à jour nécessaire

6. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage :** Concevoir, développer et distribuer des tableaux ou des listes de contrôle sur l'accessibilité qui seront distribués à TOUT le personnel. Ils pourraient par exemple expliquer comment concevoir et offrir des présentations et des documents accessibles. Afficher les ressources sur la page d'accueil de SEPNE.

Indicateur de réussite : Des tableaux ou des listes sur l'accessibilité sont développés et publiés (dans des formats accessibles) pour le personnel et distribués à tous les membres de CRE et du CSAP.

7. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage :** En collaboration avec le MEDPE, développer un entrepôt provincial de manuels, de romans et d'autres ressources numériques accessibles. Assurer la disponibilité de ressources accessibles en anglais et en français.

Indicateur de réussite : Développement d'un entrepôt provincial de ressources numériques accessibles.

8. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage :** Poursuivre et améliorer la communication et la collaboration entre les services aux élèves des CRE et du CSAP et les services de suppléance à la communication ou de communication non conventionnelle et d'ergothérapie du Centre IWK.

Indicateur de réussite : Communication améliorée entre les CRE et le CSAP et les services de suppléance à la communication ou de communication non conventionnelle et d'ergothérapie du Centre IWK.

9. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage :** En collaboration avec le MEDPE, envisager le développement d'une politique pour la mise à niveau des ressources technologiques et des subventions à cet effet, y compris des considérations pour les technologies interopérables avec la technologie fonctionnelle.

Indicateur de réussite : Un plan provincial de mise à niveau de la technologie est en place.

10. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage :** Le comité des responsables de la technologie des centres régionaux pour l'éducation et du conseil scolaire (RBTS) et l'équipe responsable de la technologie fonctionnelle et du UDL établiront un processus pour les appareils personnels fournis par la CESPAS spécifiquement pour servir de technologie fonctionnelle pouvant accéder au wifi de l'école (et pas limité au wifi public) afin que les élèves ayant des incapacités puissent s'en servir à l'école.

Indicateur de réussite : On développe un processus qui est ensuite mis à l'essai dans le but de permettre aux appareils fonctionnels spécialisés fournis par la CESPAS, les services de technologie fonctionnelle ou de suppléance à la communication ou de communication non conventionnelle des CRE et du CSAP ou d'autres spécialistes d'accéder au wifi de l'école au lieu d'un réseau pour invités moins robuste.

11. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage** : Établir des liens pour la transition entre les écoles secondaires des CRE et du CSAP (conseillers, enseignants spécialistes du soutien dans l'apprentissage) et les personnes responsables de l'accessibilité au niveau postsecondaire afin d'assurer que les élèves aient accès aux dispositifs de soutien à l'accessibilité appropriés, notamment :
- Assurer que les enseignants, les élèves et les familles connaissent le système de gestion du contenu pour l'apprentissage et des autres progiciels (ex. Office 365) et plateformes utilisées dans les écoles postsecondaires ainsi que les façons dont les élèves pourraient être formés pour s'en servir.
 - Développer un système pour assurer que les conseillers scolaires connaissent bien toutes les bourses et subventions qui peuvent aider les élèves ayant des incapacités.

Indicateur de réussite : Un système de communication amélioré est établi entre le personnel des CRE et du CSAP qui sont membres des équipes des élèves ayant des incapacités et les personnes responsables de l'accessibilité au postsecondaire afin d'améliorer les pratiques de transition.

12. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage** : Développer un processus pour assurer que les enseignants de l'École virtuelle de la N.-É. peuvent accéder à TIENET et PowerSchool afin d'aider les élèves de tous les CRE et du CSAP.

Indicateur de réussite : Tous les enseignants de l'École virtuelle de la Nouvelle-Écosse ont accès à TIENET et à PowerSchool.

13. **Action pour l'enseignement et l'apprentissage** : Mettre en évidence les problèmes qui causent un accès inférieur à Internet ou au wifi dans certaines écoles, ce qui crée un obstacle à l'apprentissage pour les apprenants.

Le personnel responsable des programmes et des services travaillera avec les départements des opérations afin de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles au bon accès à Internet et au wifi qui nuisent à l'apprentissage. (Ex. déterminer les sections des édifices où le signal chute toujours, former le personnel et les élèves sur l'utilisation efficace, etc.)

Indicateur de réussite : Travailler pour assurer un accès robuste et fiable au wifi dans chaque école ou établissement des CRE et du CSAP.

Actions futures potentielles

1. **Action future potentielle** : Collaboration continue entre le comité RBTS et l'équipe responsable de la technologie fonctionnelle et du UDL afin d'assurer l'interopérabilité entre la technologie fonctionnelle et les autres technologies.

Indicateur de réussite : À déterminer

2. **Action future potentielle** : Système de gestion établi et uniforme pour les tablettes (iPads, etc.) dans tous les CRE et le CSAP, entraînant des répercussions sur l'offre ponctuelle de technologie fonctionnelle aux élèves.

Indicateur de réussite : À déterminer

- Action future potentielle** : Processus pour approuver les ressources en ligne (ex. ressources numériques ou imprimées que l'on achète) dans la lentille de l'accessibilité afin d'assurer que les ressources d'apprentissage soient accessibles et exemptes de partis pris, représentent différentes cultures et les respectent. Assurer l'offre de ressources accessibles en français et en anglais.

Indicateur de réussite : À déterminer

Emploi

Déclaration sur l'engagement envers l'accessibilité dans le domaine de l'emploi

Les CRE et le CSAP assureront que les personnes ayant des incapacités peuvent accéder à tous les aspects de l'organisme et y participer pleinement en tant qu'employés.

Accomplissements en matière des politiques de ressources humaines

La Politique provinciale sur l'éducation inclusive offre un cadre pour l'inclusion. Chaque région dispose de politiques et de procédures sur l'accessibilité et les ressources humaines; celles-ci sont affichées sur leur site Web.

Certaines politiques sur l'équité en matière d'emploi font référence aux personnes ayant des besoins uniques ou des incapacités.

Accomplissements en matière des documents des ressources humaines

Certains employés des RH dans les CRE et le CSAP connaissent les procédures pour créer des ressources accessibles.

Certains formulaires de recrutement, sites Web et documents utilisés dans les CRE et le CSAP sont accessibles et peuvent être lus à voix haute ou offrent d'autres options pour l'accessibilité.

Accomplissements en matière de recrutement

Les CRE et le CSAP utilisent le processus de recrutement pour promouvoir le concept de la conception universelle de l'apprentissage.

La page d'accueil des systèmes de recrutement à l'emploi de tous les CRE et du CSAP comprend une déclaration sur l'inclusion.

Les CRE utilisent SuccessFactor comme outil de recrutement pour la majorité de leurs postes à pourvoir; cet outil est doté de fonctionnalités accessibles intégrées.

Les sites Web des CRE et du CSAP sont compatibles avec la technologie fonctionnelle et les autres outils technologiques pour tous les candidats.

Dans les CRE et le CSAP, les questions de contrôle pour l'embauche peuvent être « lues à voix haute ».

Accomplissements en matière d'entrevues

Dans certaines écoles des CRE et du CSAP, les employés potentiels ont accès à un ordinateur portable ayant des fonctionnalités pour l'accessibilité intégrées lors de leur entrevue.

Les questions qui seront posées sont fournies aux candidats sous forme imprimée ou autrement accessible avant de passer à l'entrevue.

Il est possible de faire une entrevue virtuelle avec des fonctionnalités pour l'accessibilité.

Il est possible d'accéder à des services de traduction si ceux-ci sont nécessaires pour une entrevue.

Accomplissements en matière d'accueil

Tous les CRE et le CSAP envoient des lettres d'offres d'emploi en format électronique simple et accessible.

La majorité des documents dans la trousse qui est donnée aux nouveaux employés est en format PDF, qui est accessible grâce à certains outils de technologie fonctionnelle.

Les informations que fournissent les CRE et le CSAP aux nouveaux employés peuvent être « lues à voix haute ».

Accomplissements en matière de sensibilisation et de formation

Tous les responsables des RH dans les CRE et le CSAP sont conscients de la loi sur l'accessibilité et de ses exigences.

Vector Solutions, le site de formation utilisé par les CRE et le CSAP, offre une option de « lecture à voix haute » pour sa page principale et ses certificats.

Autres accomplissements

Les CRE et le CSAP fournissent accès à des programmes de retour au travail et à d'autres programmes offerts par le PAE, le SST et le programme d'intervention précoce du NSTU.

La Commission d'indemnisation des accidents du travail et IOD offrent des services et des soutiens en cas de blessures au travail.

Actions en matière d'emploi

1. Action en matière d'emploi :

- a) Utiliser la Politique provinciale sur l'éducation inclusive comme base pour développer des lignes directrices sur l'accessibilité pour les RH. Intégrer les lignes directrices sur l'accessibilité des RH au développement d'une politique sur l'accessibilité pour les RH.
- b) Effectuer un examen complet des politiques des RH afin d'assurer qu'elles sont conformes à la loi sur l'accessibilité.

Indicateur de réussite :

- Développement de lignes directrices et d'une politique sur l'accessibilité en RH.
- Examen des politiques des RH dans la lentille de l'accessibilité et des recommandations du comité provincial sur les politiques.

2. **Action en matière d'emploi :**

- a) Développer et offrir des programmes de formation afin d'assurer que tous les employés des RH comprennent la loi sur l'accessibilité et leurs responsabilités dans le cadre du Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP et de ses normes, quand ils seront mis en vigueur.
- b) Le personnel participe au perfectionnement professionnel sur l'accessibilité en matière d'emploi, les RH accessibles, les droits des personnes ayant des incapacités, les obstacles auxquels sont confrontées les personnes ayant des incapacités, etc.

Indicateur de réussite : Chaque membre des RH participera annuellement à au moins un programme de formation reconnu sur le plan région portant sur l'accessibilité.

3. **Action en matière d'emploi :** Développer et offrir des programmes de formation afin d'assurer que les employés des RH ont la formation, les logiciels et la technologie nécessaires pour créer des documents, des formulaires, des présentations et d'autres ressources accessibles.

Indicateur de réussite : Des vérifications au hasard des divers documents utilisés en RH indiqueront qu'ils ont été conçus avec l'accessibilité en tête.

4. **Action en matière d'emploi :** Assurer que tous les documents concernés par les systèmes de recrutement (et les systèmes eux-mêmes) sont accessibles et interopérables avec la technologie fonctionnelle, et effectuer une vérification annuelle pour assurer qu'ils sont toujours compatibles.

Indicateur de réussite : Complétion de la vérification du processus de recrutement pour en déterminer l'accessibilité.

5. **Action en matière d'emploi :** Effectuer une analyse documentaire des systèmes d'embauche utilisés par les CRE et le CSAP dans la lentille de l'accessibilité afin de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Indicateur de réussite : Une analyse documentaire des systèmes d'embauche dans la lentille de l'accessibilité guide les prochaines actions à prendre pour améliorer l'accessibilité des systèmes d'embauche des CRE et du CSAP.

6. **Action en matière d'emploi :** Demander à un utilisateur de technologie fonctionnelle de vérifier l'accessibilité des sites Web, documents et procédures pour l'embauche des CRE et du CSAP. Note : il pourrait s'agir d'un élève qui utilise la technologie fonctionnelle.

Indicateur de réussite : Un utilisateur de technologie fonctionnelle met à l'essai les pages d'accueil, Success Factor, les documents de recrutement, les formulaires et les sites Web afin de guider les prochaines étapes à suivre pour assurer l'accessibilité pour tous.

7. **Action en matière d'emploi :** Collaborer avec les départements des communications des CRE et du CSAP afin d'assurer que les sites Web pour l'emploi répondent aux normes des WCAG 2.1.

Indicateur de réussite : Une vérification au hasard de l'accessibilité des sites Web pour l'emploi indique qu'ils respectent les normes des WCAG 2.1.

8. **Action en matière d'emploi** : Assurer que les déclarations sur l'inclusion qui sont affichées sur les pages d'accueil et dans les offres d'emploi comprennent des énoncés sur les incapacités et avisent les candidats qu'il est possible d'obtenir des aménagements.
Indicateur de réussite : Toutes les offres d'emploi envoyées aux employés potentiels comprennent des déclarations sur les incapacités et l'accessibilité et sont fournies en formats accessibles.
9. **Action en matière d'emploi** : Réviser les descriptions de postes des CRE et du CSAP dans la lentille de l'accessibilité afin de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.
Indicateur de réussite : Toutes les descriptions de postes sont révisées et tiennent compte de l'accessibilité.
10. **Action en matière d'emploi** : Développer une liste de distribution régionale pour l'accessibilité en matière d'emploi afin d'assurer que les possibilités d'emploi soient distribuées aux divers groupes intéressés.
Indicateur de réussite : Vérifier que les CRE et le CSAP utilisent une liste de distribution régionale pour l'accessibilité en matière d'emploi.
11. **Action en matière d'emploi** : Effectuer un examen des questions de contrôle et des procédures pour assurer qu'elles soient exemptes d'exclusions non intentionnelles et de partis pris.
Indicateur de réussite : Toutes les questions de contrôle et les procédures pour les emplois sont exemptes d'exclusions non intentionnelles et de partis pris.
12. **Action en matière d'emploi** : Développer une liste pour l'accessibilité lors des entrevues. S'assurer qu'elle soit distribuée aux départements des RH des CRE et du CSAP et qu'ils s'en servent.
Indicateur de réussite : Développement et utilisation d'une liste pour l'accessibilité lors des entrevues pour les CRE et le CSAP.
13. **Action en matière d'emploi** : Réviser les formats des lettres d'offres d'emploi pour inclure des déclarations sur les aménagements et pour assurer que le format des lettres et de tout autre formulaire pour l'emploi soit accessible (ex. PDF accessibles).
Indicateur de réussite : Une vérification au hasard confirme que les lettres d'offres d'emploi et les formulaires sont en formats accessibles et comprennent une déclaration sur les aménagements.
14. **Action en matière d'emploi** : Effectuer une révision des informations fournies à l'accueil d'un nouvel employé pour assurer qu'elles sont accessibles.
Indicateur de réussite : Les informations et les activités pour les nouveaux employés sont toutes accessibles.
15. **Action en matière d'emploi** : Effectuer une vérification des documents dans la trousse d'embauche pour assurer qu'ils soient accessibles.
Indicateur de réussite : Toutes les trousse d'embauche sont disponibles et distribuées dans des formats accessibles.

16. **Action en matière d'emploi** : Mettre en évidence et réviser toutes les techniques de formation utilisées par les CRE et le CSAP afin d'assurer qu'elles sont accessibles et disponibles dans des formats alternatifs.
Indicateur de réussite : Toute la formation est conçue et offerte avec l'accessibilité en tête.
17. **Action en matière d'emploi** : Assurer que l'on fournit des aménagements aux personnes qui ont des exigences pour l'accessibilité lors de formation.
Indicateur de réussite : On fournit des aménagements lors des séances de formation.

Actions futures potentielles

1. **Action future potentielle** : Réviser tous les processus liés aux politiques et aux procédures sur les aménagements afin d'assurer que l'on a éliminé tous les obstacles à l'accessibilité.
Indicateur de réussite : À déterminer

Environnement bâti

Déclaration sur l'engagement envers l'accessibilité dans l'environnement bâti

Les CRE et le CSAP collaboreront afin de mettre en évidence, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité dans les édifices et les milieux d'apprentissage en plein air afin d'assurer que les partenaires, y compris les élèves, le personnel, les familles et les membres de la communauté, aient plein accès.

Accomplissements en matière d'accessibilité dans les opérations

Certains membres du personnel responsable des opérations dans des écoles des CRE et du CSAP ont suivi la formation Rick Hansen Foundation Accessibility Certification™ Training.

On a développé un modèle normalisé pour évaluer l'accessibilité des terrains de jeu, des approches extérieures, des terrains de stationnement, des rampes, des conceptions intérieures, des systèmes d'urgence, des affiches et des panneaux de directions et des salles de bain dans nos édifices. Ces examens doivent déterminer l'accessibilité pour des gens ayant différentes incapacités au-delà de celles liées à la mobilité.

Il y a suffisamment d'écoles qui ont effectué un examen de l'accessibilité; les régions seront en mesure de développer des objectifs à court terme et de déterminer les obstacles qui existent dans chaque catégorie.

On a accompli des travaux importants lors de projets récents, et la majorité des régions sont en train d'ajouter une lentille d'accessibilité à leurs projets futurs dans l'optique d'assurer le respect des exigences dans ce domaine. Certains membres du personnel responsable des opérations dans la province ont suivi une formation sur les environnements bâtis et l'accessibilité.

La majorité des écoles assurent que les élèves y ont accès (chemins accessibles, rampes, boutons pour ouvrir les portes, ascenseurs).

Les salles de classe en plein air que l'on est en train de bâtir tiennent compte de l'accessibilité.

Certains sentiers extérieurs pour les élèves sont accessibles.

Bon nombre d'écoles disposent de centres d'apprentissage accessibles.

Certaines écoles sont dotées de salles sensorielles.

Certains terrains de jeu sont dotés de fonctionnalités accessibles.

Certaines écoles possèdent des passerelles entre bâtiments.

Les nouvelles écoles construites incorporent des fonctionnalités pour l'accessibilité (alarmes à feu visuelles, ascenseurs, espaces où il est facile de se déplacer, étiquettes en Braille, etc.)

Actions en matière d'environnement bâti

1. **Action en matière d'environnement bâti** : Les CRE et le CSAP effectueront une évaluation de l'accessibilité afin de développer des plans de mise en œuvre pour chaque action comprise dans le Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP.
Indicateur de réussite : Évaluation de l'accessibilité qui éclairera le plan de mise en œuvre de l'accessibilité pour les CRE et le CSAP.
2. **Action en matière d'environnement bâti** : Créer des listes de lacunes afin de catégoriser et d'assigner les travaux pour l'accessibilité nécessaires et faciliter la planification.
Indicateur de réussite : Création d'une liste de lacunes en matière d'accessibilité expliquant en détail les domaines des CRE et du CSAP où il faut effectuer des travaux pour améliorer l'accessibilité.
3. **Action en matière d'environnement bâti** : Entreprendre des travaux à court terme pour éliminer les obstacles qui font partie de l'enveloppe des finances et des ressources humaines pour l'exercice financier en cours. Cela peut comprendre notamment l'amélioration des espaces de stationnement accessibles, le déplacement d'équipement et d'interrupteurs à des hauteurs accessibles, l'ajout de couleurs contrastantes et l'amélioration des affiches.
Indicateur de réussite : On accomplit certains projets à court terme ayant des répercussions directes et améliorant l'accessibilité dans les CRE et le CSAP, notamment :
 - amélioration des espaces de stationnement accessibles
 - déplacement des interrupteurs à une hauteur accessible
 - ajout de couleurs contrastantes dans certains édifices ou endroits
 - amélioration des affiches accessibles

4. **Action en matière d'environnement bâti** : Développer un plan à long terme expliquant les coûts, les obstacles et les ressources nécessaires pour répondre aux normes d'accessibilité dans les environnements bâtis dans les CRE et le CSAP.
Indicateur de réussite : Développement d'un plan à long terme pour répondre aux normes d'accessibilité dans les environnements bâtis dans les CRE et le CSAP.
5. **Action en matière d'environnement bâti** : Créer un programme de formation interne pour sensibiliser le personnel et les groupes intéressés en ce qui a trait aux environnements exempts d'obstacles et à l'accessibilité.
Indicateur de réussite : Conception et offre de programmes de formation interne sur la sensibilisation aux environnements exempts d'obstacles et à l'accessibilité.
6. **Action en matière d'environnement bâti** : Assurer la priorisation de l'accessibilité pour tous dans les projets immobiliers, les demandes de construction de nouvelles écoles et les projets de rénovation majeurs à l'avenir.
Indicateur de réussite : Les demandes de financement comprendront les réparations et les rénovations nécessaires pour améliorer l'accessibilité des environnements bâtis, s'il y a lieu.
7. **Action en matière d'environnement bâti** : Développer des plans exhaustifs comprenant des listes d'exigences de ressources afin de demander du financement pour effectuer des mises à niveau pour l'accessibilité.
Indicateur de réussite : Les exigences à long terme en matière d'accessibilité seront documentées et accompagnées d'une estimation du coût dans la mesure du possible afin que l'on puisse s'y référer quand il aura des possibilités de financement.
8. **Action en matière d'environnement bâti** : Travailler avec les partenaires et les autorités provinciales pour examiner l'accessibilité des terrains de jeu.
Indicateur de réussite : Création de listes, de lignes directrices ou de processus de consultation pour le développement de terrains de jeu accessibles.
9. **Action en matière d'environnement bâti** : Établir des lignes directrices qui assurent l'utilisation d'une lentille d'accessibilité dans le cadre de projets liés à l'environnement bâti.
Indicateur de réussite : Il existe des lignes directrices provinciales sur l'accessibilité dans les opérations des CRE et du CSAP.

Approvisionnement

Déclaration sur l'engagement envers l'accessibilité en approvisionnement

Les CRE et le CSAP assureront que l'accessibilité est intégrée aux politiques, procédures et pratiques en approvisionnement. Les fournisseurs seront informés des attentes en matière d'accessibilité et devront prévenir et éliminer les obstacles pour les personnes ayant des incapacités quand ils fourniront des services aux CRE et au CSAP.

Accomplissements dans le domaine de l'approvisionnement

Quand on achète des biens et des services dans les CRE et le CSAP, on tient compte de l'accessibilité selon divers besoins spécifiques (ex. achat de bureaux ergonomiques si un employé individuel en a besoin).

Le processus d'appel d'offres tient compte de quelques aspects accessibles, par exemple en acceptant les offres en format papier ou numérique.

Les offres tiennent compte des exigences en matière d'accessibilité pour les biens et la construction, comme établi par le service des opérations et les consultants et architectes concernés.

Le CREAV a un site Web pour les offres avec une plateforme qui permet d'afficher toutes les exigences et de recevoir des offres en format électronique. Si quelqu'un a besoin de soumettre une offre en personne ou en format électronique alternatif (courriel ou télécopieur) pour des raisons liées à l'accessibilité, on peut accommoder cela. Le site Web a pratiquement éliminé les demandes pour soumettre des offres en formats alternatifs.

Le CREAV utilise le site Web de Procurement NS ainsi que son propre site pour afficher les documents et les offres et en faire le suivi. L'accessibilité est une considération lors de la conception de sites Web.

Les documents de demandes de propositions sont modifiés pour répondre aux exigences en matière d'accessibilité au cas par cas.

Les documents de demande de propositions sont créés et affichés sur le site Web de Procurement NS, qui est accessible à la majorité des fournisseurs potentiels.

On utilise le logiciel de comptabilité SAP pour enregistrer les transactions lors du processus d'approvisionnement, ce qui signifie que le processus est principalement en format électronique.

Le département des finances travaille avec les nouveaux responsables du budget (ex. membres de l'équipe responsable de l'éducation, du département des opérations ou de l'administration de l'école) afin de les former sur le processus d'approvisionnement. On considère certains aspects de l'accessibilité lors du processus.

Actions en matière d'approvisionnement

1. Action en matière d'approvisionnement :

- a) En collaboration avec les responsables des programmes, des services aux élèves et des opérations, développer un document guide pour les considérations en ce qui a trait à l'accessibilité pour les principaux biens et services que l'on achète.
- b) Utiliser le guide pour assurer que l'on tient compte de l'accessibilité au moment d'acheter des biens et des services.

Indicateur de réussite : Développement d'un guide de collaboration sur l'accessibilité pour les principaux biens et services achetés par les CRE et le CSAP.

2. Action en matière d'approvisionnement :

- a) Collaborer avec les fournisseurs pour développer une liste des fonctionnalités potentielles des biens communs que l'on pourra consulter au moment de l'achat.
- b) Utiliser la liste pour assurer que l'on tienne compte de l'accessibilité au moment d'acheter des biens communs.

Indicateur de réussite : Développement d'un guide du fournisseur listant les fonctionnalités pour l'accessibilité des biens communs afin d'éclairer les achats, et utilisation de cette liste pour guider les achats accessibles.

3. Action en matière d'approvisionnement : Réviser et développer des options accessibles pour les appels d'offres, y compris un portail en ligne qui permettra aux fournisseurs de soumettre des offres électroniques et de recevoir un timbre-dateur.

Indicateur de réussite : Documentation de l'examen du processus d'appel d'offres et développement d'une méthode de soumission d'offres alternative en formats accessibles.

4. Action en matière d'approvisionnement :

- a) Réviser le processus d'acceptation des offres par courriel afin de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.
- b) Assurer que la réponse d'acceptation est en format accessible et comprend une clause spécifiant que l'offre sera seulement acceptée quand le bureau d'approvisionnement l'aura reconnue.

Indicateur de réussite : Réviser le processus d'acceptation par courriel des appels d'offres (format plus accessible).

5. **Action en matière d'approvisionnement :**

- a) Développer et intégrer un langage d'accessibilité pour tous les documents d'appel d'offre dans les CRE et le CSAP, et les modifier pour chaque région, selon le document.
- b) Incorporer des critères sur l'accessibilité aux demandes d'appel d'offres et évaluer les offres dans une lentille d'accessibilité.

Indicateur de réussite :

- Vérification au hasard des demandes d'appel d'offres pour déterminer si elles utilisent un langage approprié pour l'accessibilité
- Vérification au hasard des offres dans une lentille d'accessibilité

6. **Action en matière d'approvisionnement :** Travailler avec le gouvernement pour faire un examen du site Web de Procurement NS afin d'assurer qu'il respecte les normes des WCAG 2.1 et éliminer les obstacles à l'accès aux sites Web pour l'approvisionnement.

Indicateur de réussite : Tous les sites Web de Procurement NS respectent les normes des WCAG 2.1

7. **Action en matière d'approvisionnement :**

- a. Collaborer avec Procurement NS afin de déterminer si tous les documents pour l'approvisionnement sont complètement accessibles.
- b. Travailler avec le gouvernement afin d'assurer que tous les documents affichés sur le site Web de Procurement NS sont en format accessible.

Indicateur de réussite : Tous les documents de Procurement NS sont accessibles.

8. **Action en matière d'approvisionnement :** Questionner divers fournisseurs afin de déterminer s'il y aurait un moyen plus accessible de communiquer les demandes d'appel d'offres (lieu et format). Effectuer les changements suggérés, dans la mesure du possible.

Indicateur de réussite : Examen aléatoire des documents afin de déterminer le niveau d'accessibilité au sein des procédures en approvisionnement.

9. **Action en matière d'approvisionnement :** Effectuer un examen exhaustif des façons dont les CRE et le CSAP sont en train de concevoir, d'écrire et de créer des documents accessibles pour l'approvisionnement dans l'optique de mettre en évidence et d'éliminer les obstacles à l'accessibilité.

Indicateur de réussite : Des réunions de collaboration avec les fournisseurs permettent de mettre en évidence les moyens de communication les plus efficaces et accessibles.

10. **Action en matière d’approvisionnement** : Offrir une formation au personnel responsable de l’approvisionnement concernant le développement de ressources accessibles respectant les normes des WCAG 2.1.
Indicateur de réussite : Documentation des programmes de formation concernant la conception, la création et la distribution d’information en fonction des normes des WCAG 2.1.
11. **Action en matière d’approvisionnement** : Réviser le projet de modernisation du SAP qui est en cours afin d’assurer que le cadre pour le nouveau système offre des options pour l’accessibilité. Cette révision doit comprendre le portail des fournisseurs (Ariba).
Indicateur de réussite : Rapport de la révision du projet de modernisation du SAP dans la lentille de l’accessibilité.
12. **Action en matière d’approvisionnement** :
- a. Réviser les matériaux d’accueil des fournisseurs de chaque bureau régional afin d’assurer qu’ils sont accessibles pour tous et qu’ils répondent aux normes des WCAG 2.1.
 - b. Assurer que tous les documents qui font partie du processus d’accueil sont en format accessible.
- Indicateur de réussite** :
- Rapport sur l’accessibilité des matériaux d’accueil dans les CRE et le CSAP
 - Tous les matériaux d’accueil sont en formats accessibles.
13. **Action en matière d’approvisionnement** : Collaborer au niveau provincial afin de déterminer comment l’équipe responsable de l’approvisionnement peut être plus accessible et effectuer ces changements (par exemple, fournir des outils pour recevoir les bons de commande et les demandes dans des formats plus accessibles).
Indicateur de réussite : Séances de remue-méninge provinciales afin de déterminer les changements qu’il faut effectuer et les façons de les effectuer dans l’optique d’améliorer l’accessibilité du processus d’approvisionnement.
14. **Action en matière d’approvisionnement** : Revoir la pratique exemplaire selon laquelle on tente d’obtenir le « meilleur prix » pour des biens versus l’obtention de fonctionnalités accessibles qui pourraient coûter plus cher.
Indicateur de réussite : Rapport sur les pratiques exemplaires du point de vue des coûts et du point de vue de l’accessibilité (qui, finalement, pourrait coûter moins cher).
15. **Action en matière d’approvisionnement** : Développer une déclaration que la personne faisant l’achat devra signer pour confirmer qu’elle a examiné les options et fait l’achat en fonction de ce qu’elle considère comme étant accessible.
Indicateur de réussite : Développement d’une déclaration que la personne faisant l’achat devra signer pour confirmer qu’elle a tenu compte de l’accessibilité lors du processus d’appel d’offres.

Contrôle et évaluation

Des indicateurs de réussite sont intégrés dans le Plan sur l'accessibilité conjoint des CRE et du CSAP. Les CRE et le CSAP adopteront le Plan sur l'accessibilité conjoint et développeront individuellement des plans de mise en œuvre. On fera le suivi de leurs progrès, qui feront l'objet d'un rapport lors de la mise à jour du plan d'ici 2026, conformément aux exigences de la loi sur l'accessibilité.

Prochaines étapes

Ce plan sera diffusé à nos partenaires, y compris le personnel des CRE et du CSAP, le MEDPE et le Comité consultatif sur l'accessibilité. Le plan sera alors soumis à la Direction de l'accessibilité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse.

Les CRE et le CSAP développeront un plan de communication pour faire la promotion du plan sur l'accessibilité. Tous les matériaux seront en format accessible.

Ensuite, les CRE et le CSAP développeront des plans pour la mise en œuvre.

Glossaire

Accessible – Exempt d'obstacles qui nuisent à la pleine participation des personnes ayant des incapacités, des personnes sourdes et des personnes neuroatypiques.

Équité/équitable – L'équité signifie que l'on s'assure que tous aient la possibilité d'accéder à tous les aspects de la société et d'y participer. Cela signifie que l'on encourage et accepte la diversité, que l'on comprend et que l'on confronte les systèmes, pratiques et politiques injustes et que l'on élimine les obstacles spécifiques et divers nuisant à l'accès et à la participation.

Étude du rendement – Processus ou activité qui sert à déterminer la portée des progrès d'un apprenant. Cette étude peut prendre différentes formes et utiliser différentes approches, notamment les appréciations diagnostiques, formatives, sommatives, authentiques et normalisées et comprend les appréciations et les examens provinciaux.

Formats accessibles – Ressources imprimées, électroniques, audios ou visuelles actuelles et de haute qualité qui sont dans des formats permettant aux personnes ayant des incapacités, aux personnes sourdes et aux personnes neuroatypiques d'avoir un accès équitable à l'information présentée. Cela peut comprendre notamment la compatibilité avec des appareils de technologie fonctionnelle appropriés, les sous-titres, la vidéodescription, les gros caractères, le langage simple, les textes faciles à lire et les transcriptions de vidéos.

Incapacité^[2] – Les incapacités comprennent les déficiences physiques, mentales, intellectuelles, sensorielles ou sur le plan de l'apprentissage - y compris les déficiences qui se manifestent de façon épisodique - qui, face à un obstacle, empêchent la personne de participer pleinement à la vie en société.

Milieus d'apprentissage – Espaces physiques et numériques où ont lieu l'enseignement et l'apprentissage. Cela comprend les espaces intérieurs et en plein air ainsi que les espaces utilisés lors d'excursions de classe, d'activités parascolaires, de pauses entre les classes, de conférences, de réunions, de stages de travail et de stages en milieu communautaire.

Neuroatypique^[3] – Neuroatypique signifie que l'on a un cerveau qui fonctionne d'une façon considérablement différente de ce qui est considéré comme étant « normal » en société. Le terme considère les différentes neurologies et façons d'être comme étant des variations de l'expérience humaine, plutôt que des déficiences qu'il faut corriger ou guérir. Il englobe ceux qui s'identifient comme ayant des troubles du spectre de l'autisme, le TDAH, le syndrome de la Tourette et la dyslexie, entre autres.

Obstacle – Toute chose qui nuit ou fait obstacle à la pleine participation en société de personnes ayant des incapacités, de personnes sourdes ou de personnes neuroatypiques. Les obstacles peuvent être systémiques, structurels ou individuels et peuvent prendre la forme d'obstacles physiques, d'architecture, d'information, de communications, d'attitudes, de technologie, de politiques ou de pratiques.

Planification de la transition – Le processus de collaboration axé sur l'apprenant dans le cadre duquel on développe et on met en vigueur des plans pour guider la transition d'une étape de l'apprentissage à une autre. Cela comprend la transition entre les cours, les milieux d'apprentissage, les niveaux scolaires et les niveaux d'études ainsi que la transition de l'éducation vers l'emploi ou la vie dans la communauté.

Programmes d'études – Attentes envers l'apprentissage par l'entremise d'objectifs et de résultats qui sont conformes aux principes, aux compétences, aux aptitudes et aux concepts. Les programmes d'études concernent tous les apprenants de tous les domaines et sont fondés sur des pratiques d'enseignement et d'évaluation efficaces et basées sur des données objectives. Ils sont inclusifs, sensibles à la culture et à la langue et développés selon les principes de la conception universelle de l'apprentissage. Les programmes d'études considèrent et répondent aux divers besoins, expériences antécédentes, champs d'intérêt et caractéristiques personnelles de tous les apprenants. Ils visent à assurer que tous les élèves fassent partie des expériences d'apprentissage communes en salle de classe et que tous aient accès à des chances égales dans l'apprentissage, peu importe leurs différences.

Ressources d'apprentissage – Ressources et outils servant à favoriser l'apprentissage, par exemple les programmes d'études, les articles, les vidéos, les ressources en ligne, les guides des enseignants, les manuels et tous les matériaux ou ressources distribués aux élèves et aux membres du personnel pour l'apprentissage virtuel, y compris ceux qui sont téléchargés et utilisés dans les milieux d'apprentissage virtuel.

Services pour l'accessibilité – Programmes, services, processus et politiques liés à la technologie fonctionnelle, aux aménagements pour l'accessibilité, aux processus d'évaluation, aux services de communication et d'interprétation, à la planification des transitions et aux autres services qui assurent l'accès à l'apprentissage et aux communautés d'apprentissage.

Sourd^[1] – Un terme sociologique se rapportant aux individus qui sont médicalement sourds ou malentendants et qui s'identifient avec et qui participent à la culture, à la société et à la langue des personnes Sourdes, qui sont basées sur la langue des signes.

Technologie fonctionnelle appropriée – N'importe quel appareil, logiciel, service ou système de produits, y compris les animaux d'assistance, qui réduit les obstacles individuels qui nuisent à l'accès et à la participation à toutes les facettes de la communauté d'apprentissage, y compris les aspects sociaux, affectifs et académiques et les activités et expériences quotidiennes. La technologie fonctionnelle est adaptée aux besoins, forces et défis fonctionnels spécifiques de la personne ayant une incapacité et est dans la mesure du possible actuelle et à jour.

Voix authentiques – Les perspectives de voix authentiques désignent les connaissances des personnes ayant des incapacités, des personnes Sourdes et des personnes neuroatypiques en fonction de leurs expériences vécues, de leurs liens communautaires, de leurs connaissances traditionnelles et de leurs activités scolaires qui sont typiquement sous-estimées et sous-représentées.

^[1] Association des Sourds du Canada

^[2] Nova Scotia Accessibility Act

^[3] Scorgie, K. et Forlin, C. (2019). Promoting Social Inclusion: Co-Creating Environments that Foster Equity and Belonging.

Collaborateurs

Comité consultatif sur l'accessibilité

Angela McGillivary-Hill, CBVRCE

Caelin Lloyd, AVRCE

Candace Norman, CCRCE

Caroline Adams, AVRCE

Claire McNally, SSRCE

Ellise Johnston, SSRCE

Gary Mattie, SRCE

Jessica Power, HRCE

Jorge Saldana, CSAP

Kent Fraser, CSAP

Kim Turner, CBVRCE

Kimberley MacDonald, SRCE

Melanie Hallett, AVRCE

Michael Adetola, CCRCE

Michelle Mahoney, HRCE

Sacha Millar, TCRCE

Samantha Benoit, HRCE

Shelley Mahen, TCRCE

Membres du groupe de travail pour les plans sur l'accessibilité des CRE et du CSAP

Amy Middleton, analyste principale des politiques, Direction de l'accessibilité, ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse

Ann Power, directrice générale, Direction de l'équité et des services de soutien aux élèves, MEDPE

Annie Baert, directrice générale par intérim, Direction de l'équité et des services de soutien aux élèves, MEDPE

Barbara Welsford, spécialiste des technologies fonctionnelles, CRESS

Charmaine Romkey, directrice des ressources humaines, CRESS

Chris Grover, direction des opérations par intérim, CRES

Craig Crosby, directeur des opérations, CRETC

Davina Davies, coordonnatrice de projet, Direction de l'innovation, des programmes et des services éducatifs, MEDPE

Emily Reilly, mentor en sensibilité à la culture, CRECC

Glenn Thompson, spécialiste-conseils en équité pour les élèves, CRECC

Jeremy Brown, directeur général, BSCENE

John Doucette, directeur de la sécurité dans les écoles, CRETC

Karim Amedjkouh, coordonnateur de la diversité culturelle et des droits de la personne, CSAP

Kavita Khanna, direction des opérations, CREH

Lewis MacDonald, direction des opérations, CRECBV

Marc Deveau, directeur du secteur de l'apprentissage et des services inclusifs, CSAP

Mehmet Yilmaz, responsable de l'administration des programmes et chef de projet, BSCENE

Mike Ouellette, directeur des services de soutien aux écoles, CREAV

Pat Murphy, directeur des programmes et des services, CREAV

Paul Ash, directeur général régional, CRESS

Stephen Bennett, responsable de l'entretien des installations, CRES

Stephen MacDougall, coordonnateur des services aux élèves, CRECBV

Steven Gallagher, directeur général régional, CREH

Tina Williamson, directrice des opérations, CRESS

Personnel des CRE et du CSAP

Nous souhaitons aussi remercier les membres du personnel des CRE et du CSAP, y compris les directions et les responsables de l'animation et de la coordination pour leurs contributions au plan.

Annexe A – Considérations pour l’avenir

En février 2023, les CRE et le CSAP ont entamé une consultation du public afin d’obtenir des commentaires et des suggestions des élèves, des familles, des membres de la communauté et des membres du personnel de la province concernant la version provisoire du plan.

- [Rapport récapitulatif ThoughtExchange](#)
- [Liste complète des commentaires soumis dans ThoughtExchange](#)

Ces commentaires et suggestions ont été examinés lors de discussion du Comité consultatif sur l’accessibilité. On a tiré de ces discussions plusieurs thèmes qui ne sont pas nécessairement reflétés dans le plan, mais qui devraient être notés pour des considérations futures.

Ces thèmes comprennent :

Respect

À quoi ressemble le respect? Qui va évaluer le plan, comment et à quelle fréquence? Il faut mettre en place des mesures définitives pour la responsabilisation.

Éducation

Éducation pour tout le personnel et les élèves, y compris le développement de la formation nécessaire, s’il y a lieu. Cela comprend fixer des attentes claires pour tous les membres de la communauté scolaire. On pourrait par exemple créer des listes et des inventaires pour l’accessibilité dans les écoles.

Commentaires et suggestions

Continuer de susciter des commentaires et des suggestions, y compris ceux provenant de voix authentiques et du Comité consultatif sur l’accessibilité. Continuer de recueillir des commentaires et des informations sur les répercussions du plan lors de sa mise en vigueur.

Calendrier

Assurer que les échéances soient réalistes pour fixer des attentes claires pour tous.